



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 14 MARS 2022

N°2022-09

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 7/03/2022

Date d’Affichage : 7/03/2022

Présents : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU.

Secrétaire : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

En dépenses et recettes de fonctionnement, le budget principal de la commune 2022 s'équilibre à 776 739,15 €.

Un virement de 128 214,63 € est prévu pour alimenter la section d'investissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 312 459,98 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ADOPTE** le budget principal de la Commune

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 14 mars 2022

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20220314-D2022_09-DE
Regu le 15/03/2022